

Deux facteurs socio-économiques en particulier, soit le revenu du ménage et l'emploi, exercent une influence importante et systémique sur l'accès à l'éducation et la réussite éducative.

Concernant les revenus des ménages des Premières Nations au Québec, les résultats de l'ERS 2015 montrent que la plupart des adultes autochtones avec des enfants vivaient sous le seuil de faible revenu. Finalement, en ce qui concerne le taux d'emploi parmi les adultes des Premières Nations au Québec, les résultats de l'ERS 2015 montrent qu'il est resté au même niveau comparativement à l'ERS 2002. Les données montrent aussi un niveau d'emploi plus élevé parmi les femmes adultes et que la plupart des adultes travaillent au sein de leur communauté.

Ainsi, dans le cadre de la réforme de la Charte, le législateur québécois devrait tenir compte des déterminants socio-économiques qui nuisent, à court comme à long terme, à la réussite éducative des élèves et des étudiants autochtones au Québec plutôt que d'appliquer sans nuance les dispositions relatives à la langue d'enseignement et aux politiques des établissements d'enseignement collégial et universitaire relativement à l'emploi et à la qualité de la langue française aux élèves et aux étudiants des Premières Nations.

En plus de respecter les droits constitutionnels linguistiques des Premières Nations, cela favoriserait leur réussite éducative et scolaire.